



COMMUNE D'ODOS

COMPTE RENDU INTEGRAL

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date de convocation : 20/05/2010

Date d'affichage : 20/05/2010

Présents : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, PERESSOTTI, Mme BALDINI, MM. CERCLE, POUYSSEGUR, JUNCA, Mmes LAURENT, GASSAN, BONNET, M.GERONIMO, Mme DA SILVA, MM. CLAUZET, NOULIN, LACOMBE, Mmes PUJO, STOKER.

Absents ayant donné procuration : M. MASSON à M.PERESSOTTI; M.CALMETTES à M.ROHRER.

Absents excusés : MM. LAMARQUE, DELALANDE, ZAHIRI EL HOUSSAÏNE.

Secrétaire de séance : M. POUYSSEGUR.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h30 et propose Monsieur POUYSSEGUR comme secrétaire de séance, ce qui est accepté.

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°1 : Opérations proposées au programme triennal du FEU 2010-2012

Monsieur Le Maire expose que la programmation antérieure est soldée et qu'il convient d'élaborer un programme d'opérations auprès du Conseil général au titre du FEU 2010-2012.

Il est proposé d'inscrire au titre du Feu 2010-2012, des travaux de construction pour un coût total de 466 666,00 € HT, des travaux d'aménagement et de rénovation de bâtiments communaux pour un montant total de 63 918 € HT, des travaux d'éclairage public et d'électrification pour un montant total de 37 094 € HT et enfin l'achat de matériels pour les écoles et la mairie pour un montant total de 58 078 € HT.

Au total, le montant de la subvention au titre du Feu 2010-2012 s'élève à la somme de 192 087 €

Le programme des opérations est adopté à l'unanimité.

Délibération N°2 : Décision modificative M14-2010-01 du Budget général

Monsieur le Maire, explique que cette décision modificative consiste d'une part à un transfert de crédits , à l'intérieur de la section de fonctionnement, de 3 050 € de l'article 678 « Autres charges exceptionnelles » à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » afin de pouvoir allouer une subvention exceptionnelle de 3 050 € à l'association Carapatte pour l'organisation du festival qui aura lieu sur ODOS du 25 juin au 27 juin 2010.

Une seconde partie concerne la section d'investissement, au sein de laquelle l'équilibre ne sera pas rompu, puisqu'il est question d'opérer un transfert de compte à compte, en conservant la même écriture comptable au niveau du chapitre. Cela concerne des opérations de voirie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°3 : Approbation du régime forestier de la forêt communale

Monsieur CLAUZET présente le projet de révision d'aménagement forestier de la commune établi par l'Office National des Forêts.

Ce projet est conclu pour une durée de 15 ans, de 2011 à 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°4 : Programme d'actions 2010 de la forêt communale

Monsieur CLAUZET informe que le programme 2010 proposé par l'Office National des Forêts consiste en des travaux sur la châtaigneraie et des travaux de dégagement de parcelles. Ces travaux sont évalués à 2028,26 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°5 : Indemnité de sinistre versée par l'assureur de la commune à son profit

Monsieur le Maire expose que suite à un sinistre bris de glace au Dojo, l'assureur propose un règlement de 719,85 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°6 : Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du SIST

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion 65 n'assure plus le service de médecine professionnelle et préventive et, qu'il convient dès lors de désigner un nouveau organisme.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au SIST eu égard au service proposé.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion au SIST et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération N°7 : Modification de la durée hebdomadaire d'emplois a temps non complet.

Monsieur le Maire expose que compte tenu de l'évolution des besoins des services, il convient de reconsidérer la durée hebdomadaire d'emplois permanents à temps non complet de la commune.

Monsieur le Maire informe que le Comité technique paritaire a émis un avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°8 : Augmentation de la durée hebdomadaire d'un emploi a temps non complet

Monsieur le Maire expose que compte tenu de l'application de nouvelles modalités de calcul de l'annualisation du temps de travail, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°9 : Attribution d'une aide exceptionnelle a l'association CARAPATTE

Monsieur ROHRER, expose que la commune a décidé d'attribuer à l'association CARAPATTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 050 € pour l'organisation du festival Carapate qui aura lieu à ODOS du 25 au 27 juin 2010.

La délibération est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES


Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision prise par délégation :

- Le 6 mai 2010 relative l'adoption de nouveau tarifs municipaux.
- Le 29 mars 2010 relative à la collecte et au traitement des déchets verts des particuliers
- Le 10 mars 2010 relative à la souscription d'une ligne de trésorerie de 150 000 €

- Le 27 janvier 2010 relative à la conclusion d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie générale des Eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 19h40.

Le secrétaire de séance,



Frédéric POLYSSÉGUR